



NOTE DE PRESENTATION
SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS
FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF
2019 DE LA VILLE DE TARNOS

Conseil Municipal du 27 mars 2019



Le budget primitif constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité après le débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 14 février 2019. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par la taxe d'aménagement, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et trois budgets annexes Le Pôle de service Bertin, le Lotissement Bertin et la Mission d'Action Culturelle.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le présent document a vocation à répondre à cette obligation.



Les données synthétiques de la situation financière de la Commune

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2019- RATIOS -

Population 2019: 12 673 habitants

Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTE ADMINISTRATIF	
	TARNOS 2019 chiffres BP	TARNOS 2018 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2017* (compte des communes)	TARNOS CA 2017 (comptes des communes)
POPULATION	12 673 hab	12 717 hab	10 000 à 20 000 hab	12 692 hab
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 512,27	1 490,95	1 116	1 424
2 Produit des impositions directes / population	663,66	622,79	550	629
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 694,55	1 692,69	1 295	1 594
4 Dépenses d'équipement brut / population	769,25	668,37	300	241
5 Encours de la dette / population	620,30	585,20	893	656
6 Dotation globale de fonctionnement / population	9,61	25,56	177	26
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,89%	60,52%	54,60%	54,95%
8 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,53%	94,90%		
9 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	44,70%	39,85%		
10 Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	36,61%	34,89%	66,95%	38,04%

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 10 en pourcentage

Ratio 8 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée .

a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 9 : effort d'équipement de la collectivité

Ratio 10 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



LE BUDGET PRIMITIF 2019

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 14 février 2019.

X *Rappel des orientations du DOB*

- Un contexte financier préoccupant avec des incertitudes sur l'avenir
- Maîtriser des dépenses de fonctionnement avec l'ambition de maintenir le niveau et la qualité des services rendus à la population
- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maintenir le niveau de subventions dédié aux associations
- Maîtriser la masse salariale
- Maintenir un endettement supportable et une bonne capacité de désendettement dynamique malgré la quasi-disparition de notre DGF
- Poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine malgré l'effort très important effectué en 2019 sur le financement de la réhabilitation de notre Centre Technique Municipal et sur le financement des travaux du Trambus

Les priorités du Budget primitif ont été définies sur cette base

X *Ce budget primitif reflète une fois encore le paradoxe tarnosien*

En dépit d'un contexte financier toujours plus contraint et d'une chute de la capacité d'autofinancement de 40 % en 4 ans, de nombreux projets structurants se concrétisent : le centre ville se dessine, le développement économique prend une dimension nouvelle, et les services communaux restent bien étoffés et continuent à satisfaire les usagers.

Ces réussites sont le fruit d'actions fortes mises en œuvre depuis de longues années, ayant nécessité en leur temps des investissements nécessaires :

- une politique dynamique d'acquisitions foncières qui permet aujourd'hui de concrétiser les aménagements urbains nécessaires,
- le développement patient d'outils de développement économique (création d'un Pôle de Services, création du lotissement Bertin, création de structures favorisant la mise en synergie des nombreux acteurs...).

Cette situation paradoxale confirme, s'il le fallait, tout l'intérêt à long terme pour notre commune, de conserver aujourd'hui un programme d'investissement ambitieux malgré un contexte financier rendu extrêmement contraint par les politiques gouvernementales successives.

X *Un document de prévision et d'autorisation*

Le budget primitif est un document d'autorisation, dans le sens où il autorise l'exécutif à engager les crédits à hauteur de ce qui est voté.

Il est également un document de prévision. Bien entendu, sa réalisation divergera au fur et à mesure de l'année, comme en témoigne la comparaison des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs ces dernières années, certaines «lignes» présentant particulièrement une certaine volatilité.

Face à l'incertitude de leur exécution, les crédits proposés sur chaque ligne budgétaire sont donc estimés de façon sincère, et souvent prudente pour la collectivité.

X **La structure budgétaire 2019**

• **la reprise des résultats 2018**

Le budget 2019 reprend par anticipation le résultat de l'exercice 2018 marqué par des excédents importants des sections de fonctionnement et d'investissement. Ces excédents sont notamment dus d'une part aux cessions importantes réalisées en 2018 (1 017 000 €) comme nous le verrons ci-après, et d'autre part au reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement Bertin (325 400 €) vers le budget principal .

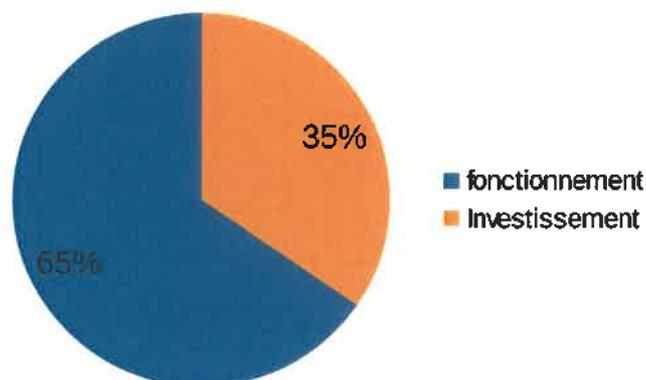
excédent de fonctionnement 2018	1 832 344,92 €
excédent d'investissement 2018	812 886,09 €

Cette reprise du résultat 2018 dès l'adoption du budget 2019 permettra de financer :

- les restes à réaliser à hauteur de : 2 205 738 €
- les nouveaux programmes d'investissement à hauteur de : 439 493 €

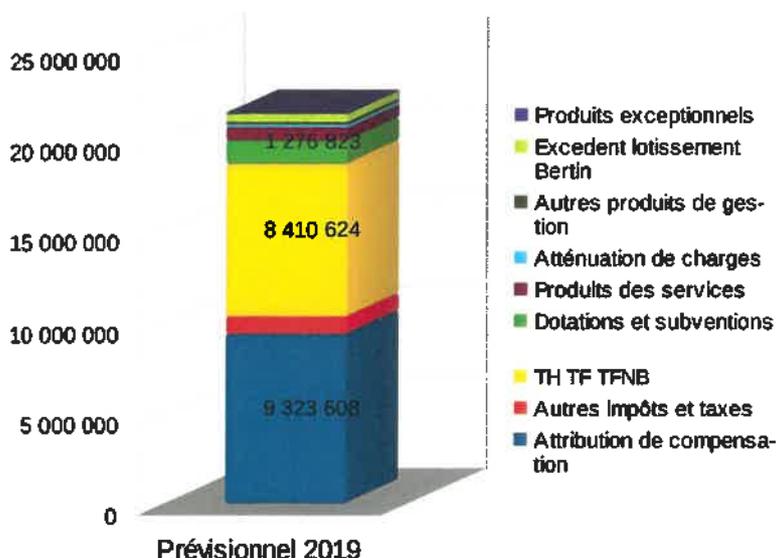
Vue d'ensemble du budget principal

Le budget 2019 s'élève à 33 410 000 €, dont 21 710 000 € en fonctionnement et 11 700 000 € en investissement

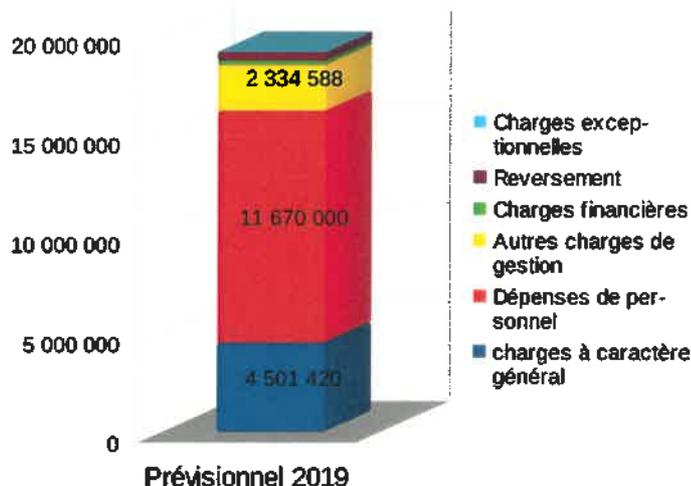


1) La section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement
(21 475 000 €)



Dépenses réelles de fonctionnement
(19 165 000 €)



Aux écritures réelles s'ajoutent les écritures d'ordre :

En recettes :

- 1) la dotation aux amortissements : 630 000 €
- 2) le virement à la section d'investissement (uniquement une recette prévisionnelle qui ne fait pas l'objet d'une réalisation) : 1 915 000 €

En dépenses :

- 1) les travaux en régie : 194 550 €
- 2) les amortissements de subventions : 40 000 €

■ En recettes (21 475 000 € de recettes réelles)

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
DGF	1 072 684	637 550	325 763	235 474	121 800
Autres dotations et participations	1 035 412	1 093 916	1 167 206	1 156 207	1 155 023
TH TF TFNB	8 006 510	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 410 624
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 570	9 368 570	9 323 608	9 323 608
Atténuation de charges	268 271	217 315	124 930	121 965	167 500
Produits des services	668 877	636 273	749 130	691 486	711 155
Autres impôts et taxes	591 223	703 543	924 476	967 140	939 000
Autres produits de gestion	124 573	133 661	120 659	107 611	111 000
Reversement lotissement Bertin				325 400	474 470
Produits exceptionnels	62 112	41 250	1 645 993	1 037 435	58 104
TOTAL	21 198 235	20 518 452	22 408 963	22 008 214	21 472 284



Synthèse : 3 grands postes de recettes évoluent fortement et expliquent cette baisse des recettes prévisionnelles :

- le produit fiscal augmente sensiblement (+ 370 000 €)
- inversement la DGF diminue à nouveau (-113 000 €)
- la ligne « produits exceptionnels » pour les années 2017 et 2018 tient compte des cessions foncières réalisées par la commune, alors que le prévisionnel 2019 des cessions foncières est inscrit en recette d'investissement ce n'est que le réalisé 2019 qui sera constaté sur cette ligne.

Pour rappel : d'un point de vue comptable, les acquisitions foncières font l'objet d'une prévision en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en recette de fonctionnement (article 775).

- Le produit des services

Ci-dessous les principaux produits des services, ces derniers sont relativement stables :

	2016	2017	2018	2019
Concession dans les cimetières	2 726	8 279	17 575	15 000
Redevance DSP CLSH	19 500	19 500	21 240	21 240
Ecole de musique	73 125	89 130	79 805	80 000
Ecole des sports	8 337	7 472	8 786	7 700
Service jeunesse	27 115	29 036	24 557	25 000
Crèches	158 226	167 261	164 781	163 600
Restauration scolaire	311 263	358 251	347 252	365 500
Total	600 292	678 929	663 997	678 040

- Les impôts et taxes

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
Produits TH TF TFNB	8 006 510	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 410 624

La prévision de cette année prend en compte :

- la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 2,2 %
- la livraison de logements neufs, mais également l'évolution du foncier entreprise et industriel.

Application en 2019 de la deuxième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des contribuables.

La loi de finances 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement.

S'agissant des taux, ils demeurent identiques pour la dixième année consécutive, conformément à l'engagement du mandat.



- Les compensations de l'État

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
Compensation TP	20 565	17 440	5 428	0	0
Compensation TF	12 667	10 626	6 151	5 826	5 679
Compensation TH	207 837	165 321	251 848	263 809	269 858
TOTAL	241 069	193 387	263 427	269 635	275 537

Les compensations en hausse en 2017, en lien avec les mesures nationales prises en 2015 pour les foyers modestes, retrouveront un niveau relativement stable cette année. Il faut en outre souligner que le montant des compensations versées par l'État sont très en deçà de la perte fiscale que les exonérations engendrent pour les Villes, ainsi que la Cour des Comptes l'a souligné dans un rapport d'octobre 2016.

- Les autres taxes

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
Taxe sur l'électricité	132 423	159 793	179 566	193 951	180 000
Taxe de séjour	31 593	37 641	23 358	59 023	50 000
Taxes emplacements publicitaires	21 236	21 947	115 657	93 973	94 000
Taxe droit de mutation	390 092	467 352	590 180	605 156	600 000
TOTAL	575 344	686 733	908 761	952 102	924 000

La plupart de ces taxes ont connu une hausse importante depuis 2017 :

- **La taxe sur les emplacements publicitaires** : jusqu'en 2017, la TLPE était appliquée uniquement aux dispositifs d'affichage publicitaire et depuis 2017 elle a été étendue aux enseignes.
- pour les **taxes additionnelles aux droits de mutation**, depuis ces 2 dernières années, l'exceptionnel dynamisme du secteur immobilier « ancien », au plan national et local, a entraîné des recettes supérieures aux prévisions budgétaires. On peut penser que cette tendance va perdurer dans notre agglomération et tout particulièrement à Tarnos.
- augmentation également des recettes relatives à la **taxe de séjour**, hausse principalement due à Touristra, en effet, le montant de la taxe de séjour pour Touristra a doublé entre 2017 et 2018. A noter également qu'à partir de 2019 la commune percevra le reversement de la taxe de séjour collectée par AIRBNB.

- Les dotations et subventions

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires et l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) sont maintenus et versés en fonction des effectifs scolaires
- Les recettes versées par nos partenaires, CAF et CD 40, pour les 3 structures



petite enfance, sont en légère baisse, par contre la participation 2019 dans le cadre du partenariat avec SAFRAN pour la crèche St Exupéry est en hausse.

- La prévision du montant des recettes liées au contrat enfance jeunesse passé avec la CAF est également à la hausse (318 000 €).
- La diminution DGF se poursuit, l'estimation de la DGF 2019 pour Tarnos est de : 121 800 € (simulateur AMF).

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
DGF	1 599 385	1 449 673	1 072 684	637 550	325 763	235 474	121 800

DGF en euros par habitant :

	Tarnos 2017	Moyenne de la strate 2017	Tarnos 2018	Tarnos 2019
DGF/population	26 €	177 €	19 €	10 €

- Reversement du budget annexe lotissement Bertin

Le budget annexe du Lotissement Bertin étant excédentaire depuis fin 2017, les ventes de lots font désormais l'objet d'un reversement vers le budget principal.

En 2018, la vente du lot N° 4 à la Société MAQ, pour un montant de 305 599 € HT, et l'excédent antérieur du budget du lotissement Bertin ont fait l'objet d'un reversement vers le budget principal pour un montant total de 325 400,66 €.

En 2019, la vente du lot N° 8 à la Société Housset Métal, pour un montant de 474 470 € HT, est envisagée.

- Les cessions foncières (produits exceptionnels)

Pour rappel : d'un point de vue comptable, les acquisitions foncières font l'objet d'une prévision en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en recette de fonctionnement (article 775).

En 2018, la commune a procédé à des cessions foncières pour un montant total de 1 017 000 € :

* des cessions à l'encontre de l'EPFL : propriétés SOLANA, CARRERE, ARNAÏZ, propriétés qui font l'objet d'un portage financier par l'EPFL à partir de 2019 .

* une cession à l'encontre du COL : propriété GRACIET pour la réalisation du programme de logements Olympe de Gouges.

En 2019, des cessions foncières seront réalisées dans le cadre des opérations connexes au TRAMBUS : propriétés BRETON, LABAT, POMMARES, SAINT MARTIN (agence ERA), le montant de ces cessions peut être estimé à 580 000 € et ces cessions seront inscrites au budget en recettes d'investissement.



■ En dépenses (19 165 000 € de dépenses réelles)

	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
Charges à caractère général	4 411 522	4 286 365	4 171 476	4 197 433	4 501 420
Dépenses de personnel	10 956 406	10 820 530	11 291 711	11 429 479	11 670 000
Autres charges de gestion	2 439 521	2 431 278	2 501 283	2 436 969	2 334 588
Charges financières	277 088	259 135	224 625	202 551	207 000
Charges exceptionnelles	782	4 495	13 462	9 854	20 667
Reversement (FPIC+loi SRU)	378 137	497 085	530 377	407 794	431 325
TOTAL	18 463 456	18 298 887	18 732 934	18 684 080	19 165 000

Synthèse : l'augmentation de ces dépenses prévisionnelles résultent de l'augmentation des charges à caractère général et des frais de personnel.

- **Les charges à caractère général** sont en hausse mais cette hausse est due principalement :

- au *changement d'article comptable* de la dépense liée à la participation de la commune à l'association crèche familiale (AAFS). Précédemment cette dépense était imputée au chapitre 65 (autres contributions obligatoires) et désormais elle est imputée au chapitre 011 (prestation de services) pour un montant de 115 000 € en 2019.

- au « transfert » de la subvention au comité des fêtes (chapitre 65) vers l'imputation « fêtes et cérémonies » (chapitre 011) pour l'organisation des fêtes de Tarnos 2019 (25 000 €).

- aux dépenses relatives aux frais de bornages et aux frais d'actes (40 000 €) dans le cadre des acquisitions foncières réalisées pour les travaux du Trambus.

- aux dépenses relatives à l'acquisition de matériel et de fournitures pour les travaux réalisés en régie (bâtiment et espaces publics)

Zoom sur certaines dépenses du chapitre 011 :

- La contribution pour obligation de service public versée à l'Association pour le Centre le Loisirs est en très légère baisse : 902 937 € en 2019 (906 278 € en 2018).

- forte diminution des dépenses relatives au transport scolaire avec la mise en œuvre de l'opération « car à pattes ».

- **Les dépenses de personnel :**

La masse salariale 2019 augmenterait de 2,06 % par rapport au réalisé 2018. L'année 2019 sera marquée par la poursuite des mesures du PPCR - Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations – après une année « blanche » en 2018, avec le décalage d'un an des mesures de revalorisations indiciaires. Ainsi en 2019, une nouvelle vague de revalorisations indiciaires sera appliquée.

- **La subvention versée au CCAS** est stable (420 000 €).

- L'enveloppe consacrée aux **subventions aux associations** est maintenue (tableau joint en annexe de la délibération relative aux subventions). Cependant il faut noter le « transfert » du montant de la subvention habituellement octroyée au comité des fêtes vers la ligne « fêtes et cérémonies » (25 000 €) pour l'organisation des Fêtes de Tarnos 2019.



- Stabilité des charges financières (207 000 €)

- Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) et pénalité loi SRU:

* La contribution de la Commune au *FPIC* pèse lourdement de nos finances au même titre que la diminution des dotations de l'État, le montant de la contribution 2019 peut être estimé aux alentours de 384 000 €.

*Le *prélèvement* dû au titre de la *loi SRU* (quota de 25 % de logements sociaux) sera de 34 325 € en 2019. Les dépenses d'investissement réalisées par la Ville 2017 en lien avec les logements sociaux ont été déduites du prélèvement, minorant ainsi la pénalité due.

	2015	2016	2017	2018	2019
FPIC	288 435	431 778	420 354	383 061	384 000
Prélèvement loi SRU	79 806	53 870	98 281	7 157	34 325
Total	368 241	485 648	518 635	390 218	418 325

Autofinancement prévisionnel (BP) et épargne brute (CA):

Autofinancement Prévisionnel BP	2015	2016	2017	2018	2019
	1 745 050	1 219 100	1 403 900	2 373 000	2 345 000
Sans excédent lotissement Bertin, prise en compte uniquement des dépenses et recettes structurelles				1 573 000	1 870 530
Epargne brute constatée au CA	2 734 779	2 219 563	2 062 308	1 961 298	

L'autofinancement prévisionnel 2019 reflète la maîtrise des dépenses de fonctionnement amorcée en 2015 et poursuivie ces dernières années.

2) La section d'investissement

■ Les recettes

- La taxe d'aménagement :

En 2018, le montant de taxe d'aménagement perçu était particulièrement élevé en raison de plusieurs programmes d'aménagement importants tant de le domaine de l'habitat (Héphaïstos, Graciet, St Nicolas) que dans le domaine économique (CELSA, IUMM/DEFI, Cap 2020 ...), il s'est élevé à 1 165 000 €.

En 2019, le montant des recettes relatives à la taxe d'aménagement peut être estimé à 290 000 €.

- Les cessions foncières pour le TRAMBUS :

Une recette de 580 000 € sera inscrite au budget 2019 pour les cessions foncières qui seront réalisées au profit du SMPBA dans le cadre des travaux du TRAMBUS (Pommaries, Labat, Breton, Saint Martin).



- Les subventions :

- * Certificats d'économie d'énergie pour les chaudières du restaurant J Mouchet et la salle M Thorez, pour les travaux d'isolation de l'école de musique et les travaux d'éclairage public : 63 000 €
- * Subvention du SMPBA pour les arrêts de bus : 12 500 €
- * Subventions du FEADER (europe) et de l'État pour Natura 2000 : 13 000 €
- * Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 8 000 €
- * les amendes de police : estimées à 45 000 €

- Le FCTVA :

Perception en 2019 du FCTVA relatifs aux dépenses 2018 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette évaluée à 681 000 €.

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 :

L'excédent de fonctionnement 2018 (1 832 344,92 €) sera principalement affecté à la section d'investissement afin de financer les restes à réaliser 2018 et les nouveaux programmes d'investissement.

- L'emprunt :

Pour financer les programmes d'investissement le montant prévisionnel du recours à l'emprunt sera de 3 888 000 €.

■ Les dépenses

- **Le remboursement du capital de la dette** : en 2019, le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 1 135 000 €.

- **Les programmes d'investissement 2019 s'élèvent à près de 7,2 millions** (hors restes à réaliser), les principaux projets d'investissement concernent (détail joint aux documents budgétaires) :

► **Les bâtiments** pour près de 3 200 000 € avec notamment la poursuite des projets de reconstruction du centre technique municipal (1 900 000 €) et de mise en accessibilité des bâtiments (140 000 €), un programme « aire de jeux (110 000 €), le ravalement de façade de l'école Concaret (120 000 €), la réhabilitation de la maison Belin Garcia...

► **les programmes d'aménagement urbains / VRD / mobilité** de 2 500 000 € avec notamment la participation au Trambus (1 000 000 €), le solde de la réalisation de la place publique Viro (100 000 €), la gestion du stationnement du centre ville (180 000 €), la voirie Lénine (250 000 €) et Matisse (un premier acompte de 106 000 €), la poursuite de la reprise des concessions dans les cimetières (35 000 €)...

► **des acquisitions foncières** avec des « portages EPFL » (Lagarde, SOLANA, CARRERE et ARNAÏZ) et des acquisitions réalisées directement par la commune, certaines dans le cadre des travaux TRAMBUS (le solde de l'acquisition LABAT, les acquisitions Saint Martin (agence ERA), Baudonne et Barrere).

► des acquisitions de **véhicules, de mobiliers et de matériels** pour les services.



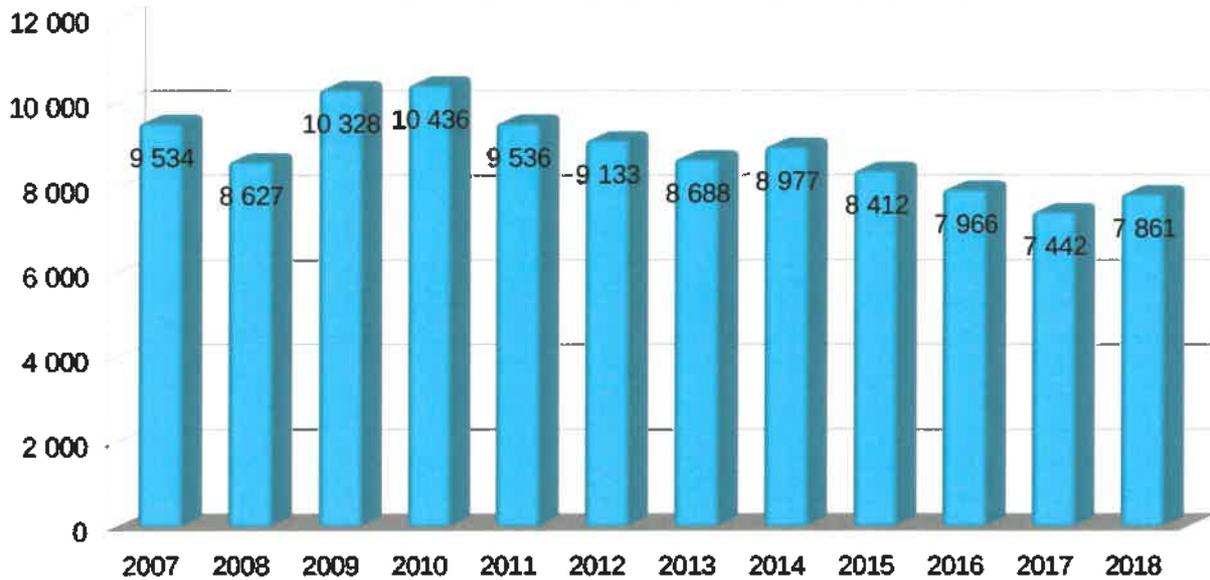
3) La dette et les engagements financiers de la collectivité.

- **La dette** : l'encours de la dette au 01 janvier 2019 s'élève à 7 861 000 €.

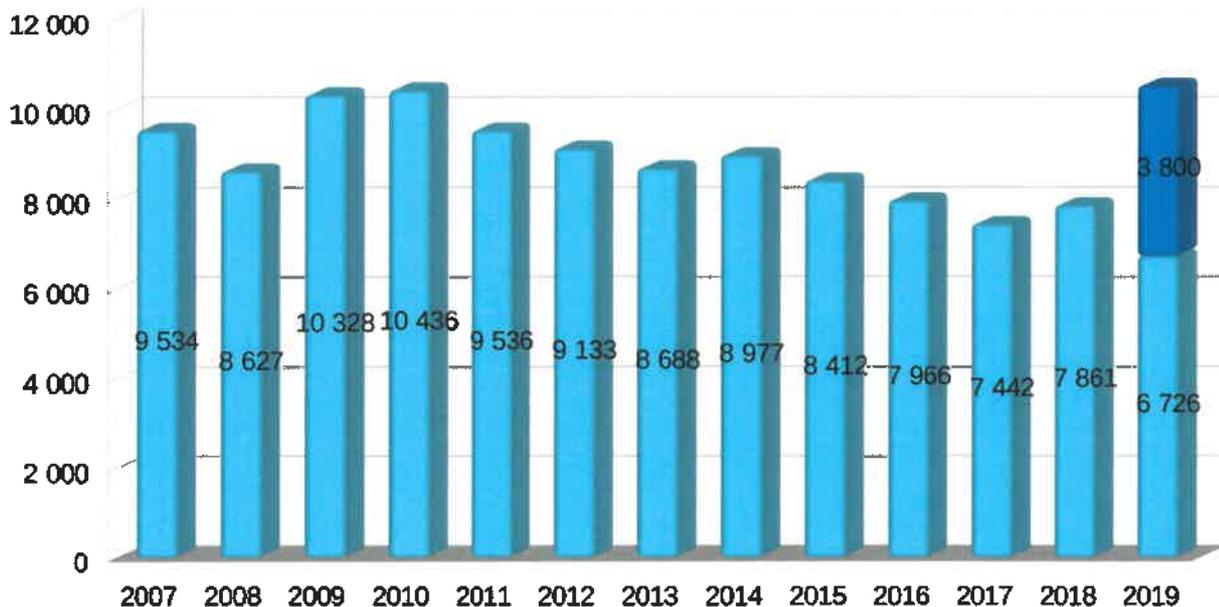
Soit un endettement de 620 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 893 € (source « comptes des communes »).

Evolution de l'endettement depuis 2007

Encours de la dette au 31 décembre des exercices



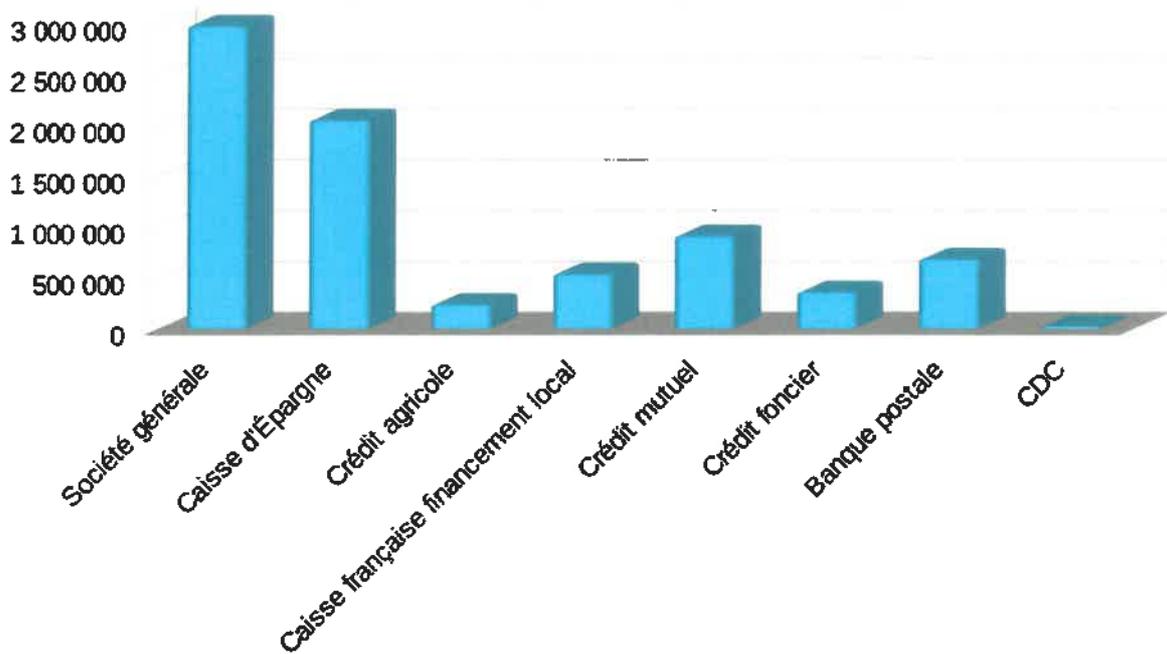
Simulation encours de la dette au 31/12/2019 (hypothèse de réalisation d'un emprunt de 3 800 000 € en 2019)



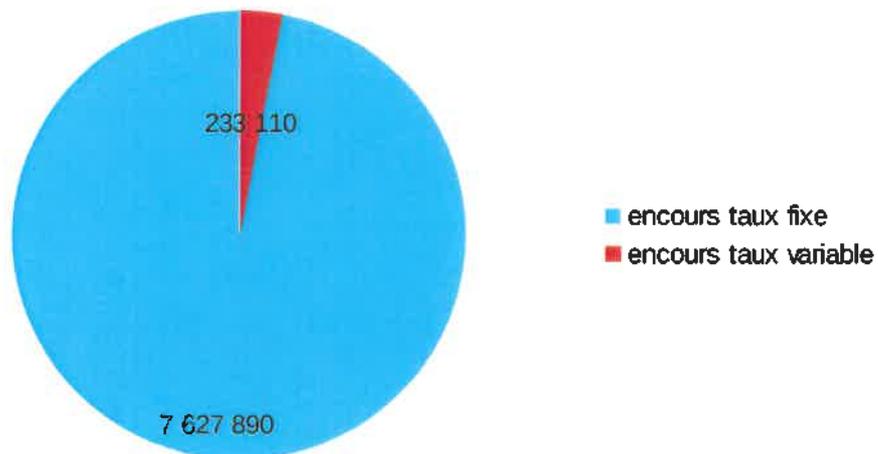
En **bleu foncé** la zone sur laquelle s'établira l'encours au 31/12/2019 selon le niveau d'emprunt effectivement réalisé, soit un encours de 10 526 000 € pour un emprunt de 3 800 000 € en 2019. Avec un encours de 10 526 000 € le ratio Klopfer peut être estimé à **5,7 années**.



Encours par prêteurs au 01/01/2019



Répartition de l'encours par type de taux



La commune ne dispose plus que d'un seul contrat à taux variable dans son stock de dette au 01/01/2019 et cet emprunt arrive à échéance en 2019.



- Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION

Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT	154 293,64	19 503,46	7 777,29	683,36	7 093,93
COLIGNY	1 310 741,00	815 374,03	89 165,82	14 968,94	74 196,88
COL	6 018 877,50	4 315 127,74	166 020,31	51 153,93	114 866,41
CBE (estimation)	537 500,00	454 857,47	36 095,21	13 785,37	22 309,84
TOTAL	8 021 412,14	5 604 862,70	299 058,63	80 591,60	218 467,06

La garantie de la dette au profit du COL a augmenté en raison de la garantie accordée par la commune pour les prêts contractés pour la réalisation du projet Olympe de Gouges. Malgré ce nouvel emprunt garanti, l'encours de la dette garantie au 01/01/2019 a sensiblement diminué.

Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public



ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre **s'agissant des personnes privées**, les garanties d'emprunt sont encadrées par **3 règles prudentielles cumulatives**, visant à limiter les risques :

1- **plafonnement pour la collectivité** : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement

2- **plafonnement par bénéficiaire** : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti

3- **division du risque** : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Pour rappel, à ce jour, Tarnos n'a accordé sa garantie que pour des opérations en lien avec le logement social sauf la garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt).

c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €

BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000 EUROS

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	118 912 €
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000 €

- liste des délégataires de service public :

LISTE DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

4) les tableaux des acquisitions et cessions immobilières :

ACQUISITIONS FONCIÈRES 2018

ACQUISITIONS REALISEES EN DIRECT PAR LA COMMUNE	2018
ACQUISITION VAUTROT	4 216
ACQUISITION ARNAÏZ	259 375
ACQUISITION BRETON	75 600
ACQUISITION CARRERE	348 000
1° ACOMPTE ACQUISITION LABAT	225 000
TOTAL	912 191



PORTAGE FINANCIER EPFL	2018
1° ACOMPTE PORTAGE SOLANA	21 300
2° ACOMPTE PORTAGE LAGARDE	67 500
SOLDE PORTAGE LA SABLERE	143 000
SOLDE PORTAGE D'ENCAUSSE	240 000
SOLDE PORTAGE DUPRAT	108 000
TOTAL	579 800

CESSIONS FONCIÈRES 2018

CESSION SOLANA A L'EPFL	142 000
CESSION GRACIET AU COL	295 000
CESSION ARNAÏZ A L'EPFL	250 000
CESSION CARRERE A L'EPFL	330 000
TOTAL	1 017 000

ACQUISITIONS FONCIÈRES 2019

ACQUISITIONS RÉALISÉES EN DIRECT PAR LA COMMUNE	Restes à réaliser 2018	Propositions 2019
ACQUISITION CD 40	250	
ACQUISITION D'UN DES BATIMENTS DE L' ANCIEN FJTT	216 000	
SOLDE ACQUISITION LABAT		225 000
ACQUISITION SAINT MARTIN (agence ERA)		300 000
ACQUISITION SAFER (terrains Baudonne)		55 000
ACQUISITION BARRERE (terrain bordure AYGAS)		20 000
TOTAL	216 250	600 000

PORTAGE FINANCIER EPFL	2019
2° ACOMPTE PORTAGE SOLANA	21 300
3° ACOMPTE PORTAGE LAGARDE	67 500
1° ACOMPTE PORTAGE CARRERE	49 500
2° ACOMPTE PORTAGE ARNAÏZ	37 500
TOTAL	175 800

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.
3 budgets annexes

1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle.

Ce budget s'équilibre à 126 150 € :

- 78 850 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque, à noter une hausse du budget de la saison culturelle en 2019 afin de prendre en compte l'animation de la place Viro
- 47 300 € pour Jazz en Mars.

2. LE LOTISSEMENT BERTIN

Le budget annexe du Lotissement Bertin étant excédentaire depuis fin 2017, les ventes de lots font désormais l'objet d'un reversement vers le budget principal.

En 2018 : vente du lot N° 4 à la Société MAQ, pour un montant de 305 599 € HT.

En 2019 : inscription au budget de la vente du lot N° 8 à la Société Housset Métal, pour un montant de 474 470 € HT.

Depuis 2018, les ventes qui se réalisent se traduisent par un excédent, excédent qui est reversé sur le budget principal de la commune.

Après la vente du lot N° 8 il reste 1 lot à vendre : le lot n° 5 d'une valeur de 426 190 € HT.

3. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin.

En fonctionnement 443 000 € (entretien, charges à caractère général, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement).

En investissement 445 000 € dont 62 000 € des restes à réaliser 2018 et 65 000 € pour financer de nouveaux travaux d'investissement : une étude pour la couverture de la terrasse technique, des travaux de mise en conformité électrique, des travaux pour dissocier l'alarme du bâtiment de celle de la cuisine EOLE, le remboursement du capital de la dette... et également l'achat de matériel pour le WIFI.

A noter qu'en 2018 le bâtiment du pôle a bénéficié d'un accès à la fibre optique ce qui a permis de bénéficier du haut débit.